

20 janvier 2022

Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 5 mai 2021 en vue de l'ouverture d'un crédit de 927 600 francs destiné à la restauration et mise aux normes des barrières ainsi qu'au traitement de l'intrados du porte-à-faux de la promenade du quai du Seujet.

Rapport de M. Philippe de Rougemont.

Cette proposition du Conseil administratif a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions par le Conseil municipal lors de la séance du 18 mai 2021. Elle a été traitée, sous la présidence de M. Daniel Dany Pastore, le 23 juin 2021. Le rapporteur remercie chaleureusement M^{me} Laura Kiraly, procès-verbaliste, pour la clarté et la précision de ses notes de séances.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 927 600 francs destiné à la restauration et mise aux normes des barrières ainsi qu'au traitement de l'intrados du porte-à-faux de la promenade du quai du Seujet.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 927 600 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2023 à 2032.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

Séance du 23 juin 2021

Audition de M^{me} Frédérique Perler, maire, en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de M. Nicolas Betty, chef du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM), et de M^{me} Hélène Vandenbroucke, adjointe de direction de l'AGCM

M^{me} Vandenbroucke présente la demande de crédit qui concerne le quai du Seujet qui s'étend du pont de Sous-Terre au pont de la Coulouvrenière. Ce quai a été inspecté en 2013, la visite préconisait une intervention d'entretien pour garantir sa pérennité et la sécurité. L'extrados, soit la partie supérieure du porte-à-faux, présentait des dégradations structurelles. L'intrados, soit la partie inférieure, présentait également des dégradations de type microfissuration et infiltration qui entraînaient des éclatements de béton et de la corrosion des armatures. Ont aussi été détectés des détériorations de joints de dilatation et des décollements de quelques éléments du parement en granit suite à la rupture du scellement. Enfin, les garde-corps étaient rouillés, notamment en pied. Les garde-corps ne répondent plus aux normes VSS qui préconisent une hauteur de 1,10 m et non de 1 m étant donné un contexte de fort trafic de piétons et faible et moyen des deux-roues.

Cela a conduit en 2017 à la rédaction d'une demande de crédit pour des travaux en lien uniquement avec les Services industriels de Genève (SIG). La Ville souhaitait respecter le plan d'intervention des SIG, raison pour laquelle le service avait seulement demandé des travaux d'une partie de l'extrados et des bacs de plantation. Les travaux concernant l'intrados et les garde-corps pouvaient encore attendre cinq à dix ans.

La proposition votée en juin 2017 concerne les travaux en cours de réalisation qui correspondent à de l'assainissement minimal de la promenade du quai en synergie avec le projet Genilac des SIG. Cela concerne l'extrados, la partie supérieure du porte-à-faux, soit un assainissement du béton et des armatures de cet ensemble et des travaux de ragréage et d'étanchéité du bac des fosses de plantation.

M^{me} Vandenbroucke présente des images de 2021 illustrant les dégâts constatés sur l'intrados (la partie inférieure du porte-à-faux). Une restauration est nécessaire pour garantir la pérennité de l'ouvrage. Elle montre la corrosion sur les garde-corps.

Le service demande un crédit pour la restauration et la mise aux normes des garde-corps, ainsi que pour le traitement de l'intrados du quai.

Concernant le traitement de l'intrados, les travaux se feront depuis le Rhône sur un ponton. Les étapes sont les suivantes: un lavage de la surface, un repiquage du béton des zones dégradées, un dégagement des armatures, un traitement

des aciers pour arrêter l'oxydation des armatures et un reprofilage des surfaces à l'aide de mortier.

Le coût de l'opération est estimé à 821 000 francs hors taxe, soit 365 000 francs pour la restauration et la mise aux normes des garde-corps, 281 000 francs pour le traitement de l'intrados du porte-à-faux, 162 000 francs pour les honoraires et 13 000 francs pour les frais secondaires. La TVA, les prestations du personnel et les intérêts intercalaires mènent à un coût total net de délibération toutes taxes comprises (TTC) de 927 600 francs.

Le traitement de la partie inférieure du porte-à-faux s'effectuant depuis un ponton sur le Rhône, les conditions de navigation sont déterminantes. Ces travaux peuvent s'effectuer uniquement en période de basses eaux, de février à avril. Si le Conseil municipal vote positivement cette demande de crédit, l'idée serait de réaliser les travaux dans la suite directe de ceux qui sont réalisés actuellement afin qu'il n'y ait pas d'interruption. Ainsi, les travaux seraient finis en mai 2022. Le traitement de l'intrados serait fait en simultané avec les interventions sur le garde-corps. Les travaux de Genilac ayant démarré en mars 2021 vont se poursuivre jusqu'en février 2022. Les travaux d'étanchéité et les travaux au niveau de l'extrados (Ville de Genève) pourront se terminer à la même période. Ainsi, les travaux de la présente demande de crédit pourraient commencer à la fin de ces travaux.

M^{me} Perler souligne que la plénière devra idéalement voter ce crédit au mois de novembre.

Questions des commissaires

Un commissaire questionne la notion de dépose de la barrière métallique.

M^{me} Vandembroucke répond que la dépose consiste à retirer la barrière pour la retravailler en atelier.

M. Betty précise qu'elle sera sablée, remise à nu, réparée sur les éléments rouillés et repeinte.

Le commissaire demande si des sections devront être remplacées.

M^{me} Vandembroucke répond que cela se décidera au moment de la dépose des barrières.

M. Betty précise que les pieds présentent un état de corrosion avancée.

Le commissaire questionne la notion de «préconiser» quant à l'augmentation de la hauteur des barrières à 1,10 m selon les normes VSS. Il questionne la dimension obligatoire de l'ajout de ces 10 cm.

M. Betty répond qu'il s'agit d'une prise de risque. Cela n'est pas une obligation légale mais cela est préconisé par la profession qui a rédigé les normes VSS. Si la Ville ne les respecte pas, elle prend un risque. Si un accident avait lieu, il faudrait être en mesure de justifier le non-respect de cette préconisation. Il s'agirait de démontrer que la dépense était disproportionnée ou qu'il n'y avait pas de nécessité. Il ajoute que l'aspect esthétique est conservé et que ce rehaussement est déjà effectif sur les berges du Rhône.

Le président demande s'il serait possible que la partie de dessous la barrière soit mise dessus afin de bénéficier de 1,10 m sans démonter la barrière. Il demande si la ferraille présente des formes de corrosion dans le béton.

M. Betty répond que la fixation au béton présente de la rouille.

Un commissaire demande s'il serait possible de végétaliser les barrières.

M. Betty répond que cela n'a pas été pensé dans la conception des barrières. Il s'agit seulement d'une restauration de la barrière. Il a été acté avec le Service des monuments et des sites (SMS) de rester sur le même modèle.

Le commissaire demande si des fontaines pourraient être installées pour rafraîchir la zone.

M. Betty répond que le projet n'a pas été conçu dans une logique de création de jeux d'eau ou de fontaines. Le but du projet est le maintien de l'existant.

Le commissaire questionne les frais secondaires «taxes et communications».

M. Betty répond qu'il s'agit des frais d'autorisation de construire.

Une commissaire demande s'il existe un état des lieux des barrières rehaussées sur le territoire de la Ville.

M. Betty répond que la Ville profite des projets divers et variés sur le territoire qui portent sur des espaces contenant des garde-corps afin de les restaurer et de les remettre aux normes. Dans le cadre de la demande de crédit sur la voie verte sur le quai du Cheval-Blanc, une restauration des barrières a été demandée. En l'occurrence, la Ville n'a pas d'ouvrages à risque fort. Si cela était le cas, les services demanderaient un crédit spécifique pour refaire un linéaire de barrières. Il s'agit actuellement d'interventions ponctuelles financées sur le budget pour reprendre les désordres. Il cite le quai Ansermet.

La commissaire questionne le total en kilomètres des garde-corps et la proportion des barrières historiques.

M. Betty a répondu ultérieurement par courriel que le nombre total de barrières et dispositifs de retenue divers et variés est de 20 km et que le nombre de barrières historiques est d'environ 6 km, contenu dans les 20 km mentionnés.

Le président questionne d'éventuels problèmes de retard ou de financement par rapport au barrage à côté. Il questionne la situation actuelle de ce quai. Il demande si les SIG ont terminé les travaux.

M. Betty répond que les travaux des SIG sont en cours et doivent se terminer en février. Cependant, le gros des travaux sera terminé avant février. La période de février à mars 2022 concernera principalement des travaux des SIG. En septembre, les travaux de Genilac vont diminuer et ceux de la Ville commenceront.

M. Betty répond que le service souhaiterait que le Conseil municipal vote cette demande de crédit cet automne afin d'éviter une interruption de travaux aux yeux des usagers et des habitants.

Le président questionne la situation des arbres.

M^{me} Vandembroucke répond que 35 arbres ont été abattus et que 43 seront replantés. Il s'agira d'espèces plus adaptées au réchauffement climatique. Elle précise que les arbres abattus étaient en mauvais état. Elle ajoute que chaque nouvel arbre disposera de 12 m³ de terre et donc de meilleures conditions de vie. De plus, leur pied sera entouré d'îlots de verdure.

Le président questionne l'installation de fontaines à pressoir.

M. Betty répond que des points d'eau peuvent éventuellement être ajoutés sur le côté de la route pour éviter d'être sur le quai en porte-à-faux. De plus, des bancs ont été prévus.

Un commissaire évoque un vote pour le traitement du porte-à-faux et la rénovation de la gaine. Il questionne les raisons de ne pas avoir prévu à cette époque le changement des barrières.

M. Betty précise qu'il s'agit de la proposition PR-1207 votée pour un montant de 1 795 000 francs. La question de tout traiter avait été posée. A l'époque, les services avaient été auditionnés deux fois et il avait été évoqué de faire un amendement. Le service avait pris le parti de ne faire que les travaux indispensables pour les entreprendre en simultané avec les SIG. La première raison était de ne pas retarder les SIG qui avaient un timing très restreint. La deuxième raison est que la section pour laquelle ils sont auditionnés n'est pas suffisamment dégradée pour faire une dépense totale et conséquente. Dans la logique du plan financier, il avait été conclu qu'il n'était pas nécessaire de tout entreprendre tout de suite, et ce au profit d'autres aménagements et d'autres investissements. Aujourd'hui, étant donné la dégradation, il est nécessaire d'intervenir.

Une commissaire questionne l'essence des arbres qui seront plantés.

M^{me} Vandembroucke répond qu'il s'agit de sophoras du Japon qui sont plus adaptés au changement climatique, cela a été étudié par le Service des espaces verts (SEVE) en coordination avec les SIG.

M. Betty précise que les fosses ont également été adaptées. Une fosse continue sera construite pour offrir plus de terre aux arbres.

Le président remercie et libère M^{mes} Perler et Vandembroucke et M. Betty.

Discussion et vote

Le président évoque les enjeux de sécurité. Il souligne que les normes SIA pour les barrières précisent qu'elles doivent être entre 96-98 cm et jusqu'à 1,10 m. Il pense que la Ville souhaite se mettre à 1,10 m pour se protéger en cas de problème.

Une commissaire d'Ensemble à gauche soutient qu'il s'agit d'une bonne chose de passer les barrières à 1,10 m car ces normes pourraient passer en loi à l'avenir. Cela évitera un coût supplémentaire.

Un commissaire du groupe des Vert-e-s évoque les arbitrages qui devront être faits sur le budget 2022. Il juge que le montant de 365 000 francs pour la rehausse des barrières pourrait être économisé. Il s'agit d'une recommandation et non d'une obligation.

Pour d'autres commissaires, la Ville ne prendra pas le risque d'être poursuivie si quelqu'un se noie. Cela n'est pas obligatoire, cependant il s'agira d'expliquer le non-respect de la recommandation de cette norme si quelque chose de malheureux se passe.

Le président met au vote la proposition PR-1460, qui est acceptée à l'unanimité de la commission, soit par 15 oui (3 PLR, 1 EàG, 4 S, 3 Ve, 1 MCG, 1 UDC, 2 PDC).

Courriel du 5 juillet 2021 de la conseillère administrative Frédérique Perler

Après l'audition du 23 juin 2021, la conseillère administrative Frédérique Perler a envoyé par courriel les précisions demandées sur le linéaire (nombre de mètres) de barrières en Ville de Genève ainsi que celui spécifique aux barrières historiques:

- Le nombre total de barrières et dispositifs de retenue divers et variés est de 20 km.
- Le nombre de barrières historiques est d'environ 6 km (contenu dans les 20 km cités ci-dessus).